



Compte-Rendu

Commission Classifications

3 Février 2011



Révision de la Fiche emploi Technicien de Maintenance :

Validé depuis mars 2010.

Dans « Participer à l'organisation » : Proposition de remplacer la phrase « appliquer les procédures et utiliser les méthodes de travail définies par l'entreprise et la législation » par « **action de contrôle dans le respect des procédures en vigueur** »

Pour le projet de rédaction la phrase « utilise des fournitures conforme aux normes de sécurité rajout de « **mis à disposition par l'entreprise** »

Examen de la Fiche emploi animateur Technique de l'antenne SAV :

Nous reverrons cette fiche lors de la prochaine réunion, celle-ci ne correspond pas au travail effectué dans les S.A.V : l'encaissement, la réalisation de l'étiquetage et de l'adressage des pièces détachées.

De plus, nous demandons une fiche spécifique pour l'hôtesse SAV qui ne fait pas le même métier que l'hôtesse de caisse.

Fiche emploi Vendeurs de produits et services :

La fiche métier fait apparaître la participation des vendeurs produits et services aux relevés de prix à la concurrence.

Nous dénonçons cette nouvelle tâche : Pendant que le vendeur est à la concurrence, les ventes ne se font pas, et obligatoirement la prime variable en pâtit !!

Ce point sera revu

Fiche emploi Employé flux administratif et marchandises :

Nous réitérons notre position concernant cette fiche métier. Très peu de magasins ont déployé ATICA et nous n'avons aucun recul sur ce nouveau métier.

Sur cette fiche métier, apparaissent des tâches effectuées à ce jour par du personnel Comptabilité, du personnel PAM, des hôtesse de caisse (coffre) ... et d'autres employés issus déjà de restructurations, ou de reclassements (Divers Direction).

A notre question : Quelles personnes seront affectées à cette fiche métier, de quel service ? Aucune réponse n'est apportée.

Il nous est donc impossible d'étudier cette fiche métier.

Intervention d'André Denis Terzo (FO) sur la méthodologie de travail :

La négociation a commencé il y a maintenant 3 ans, avec de nombreux reports et annulations de réunions.

La direction a-t-elle une véritable volonté de négocier ces classifications ?

Les classifications devraient être revues tous les 5 ans, les nôtres datent de 1999.

Aujourd'hui nous n'avons avancé que sur les parties Activités principales, sans attribuer de classifications (niveaux) sur des métiers déjà existants. Après 3 ans de négociation, nous sommes loin d'avoir terminé.

Avant de commencer à travailler sur les fiches des nouveaux métiers :

1) Nous souhaitons travailler sur les métiers existants dans les magasins, pour lesquels aucune classification n'a été mise en place

2) Il faudrait affecter des classifications complètes aux fiches métiers, ne pas rester sur la partie « activités principales » mais donner une véritable classification à chaque métier.

Pour cela nous demandons que soient pris en compte dans ces classifications :

- ✓ l'ancienneté
- ✓ le professionnalisme
- ✓ la pénibilité...

La Direction souhaite attendre la fin de la négociation des fiches métiers pour ensuite attribuer à chacun des métiers une classification. Elle souhaiterait intégrer les niveaux IC et IIC dans ces classifications.

Nous rappelons à la Direction que l'accord NAO 2009 stipulait que la Direction prenait l'engagement, et ce au plus tard le 1^{er} Avril 2011, de créer un échelon C sur le niveau 1 et le niveau 3.

Pour Force Ouvrière, il est hors de question de renégocier une nouvelle fois cet accord, nous l'avons signé en 2009, il faudra maintenant l'appliquer.

La Direction s'engage à respecter l'accord de 2009.

Prochaines réunions prévues le 9 Mars et le 30 Mars 2011.

La Délégation Force Ouvrière :

<i>Sylvie RYDIER</i>	<i>Angers Grand Maine</i>
<i>Jésus SANCHEZ</i>	<i>Besançon Chalezeule</i>
<i>Philippe LANDRY</i>	<i>Laval</i>
<i>André Denis TERZO</i>	<i>Besançon Valentin</i>

Rédaction : Sylvie Rydier (Angers Grand Maine)

FO
la force syndicale
Carrefour Hypers